

Réunion du jeudi 5 juillet 6001 ère vulgaire
11^{ème} jour du mois Epiphi de la saison Schemon
à la Lumière sacrée d'Egypte.

C'est à 18 Heures, dans une salle de restaurant de la rue du Faubourg Montmartre, à l'abri de toute indiscretion profane, que se sont réunis les FF :. et S :. sur l'invitation fraternelle du B :. A :. F :. Charles André Welschinger .

Etaient présent :

- La S :. BARRAUD- GUEIT Danielle
- Le F :. BAUDOU Gérard ✓
- Le F :. BRABAN Serge ✓
- Le F :. LEPRUN Pierre
- Le F :. MAMOU David
- Le F :. PONS Fernand ✓
- Le F :. VINET Philippe
- Le F :. WEILL Claude ✓
- Le F :. WELSCHINGER Charles André

Le F :. Charles André Welschinger en tant que maître d'œuvre de la présente réunion procède à la présentation des membres présents.

Il est décidé que les membres présents prendront la parole tour à tour, dans l'ordre de table.

Le F :. Claude WEILL (filiation Robert Ambellain) démissionnaire de la Gde Loge de Misraïm (J.M. Font - Bonvicini) après un convent plus que houleux.

Passé VEN :. M :. de la « Aurore Egyptienne » au zénith de Strasbourg

Gd Maître de la Golden Dawn (uniquement masculin) se présente comme Ordre masculin dans le respect de la tradition de l'Ordre de Misraïm - R. Ambellain.

Il préconise les Règlements Généraux et Grandes Constitutions érigés par R. A.

IL souhaite initier des profanes féminines au nombre de trois à Strasbourg ainsi que d'autres à Lille.

Ayant déjà entretenu la S :. D. Barraud à ce sujet, il propose que celle-ci prenne en charge les Loges Féminines, la mixité n'étant initialement pas tolérée au Rite de Misraïm..

Il a pris contact avec le F :. Guy Renaudin avec qui il s'est également entretenu, partage ses convictions et compte se rallier à lui, actuellement Gd Conservateur du Rite (Il n'est pas le seul).

Le F :. David MAMOU (filiation André Jacques) Memphis-Misraïm démissionnaire de l'Obédience possède deux Loges Mixtes « Imhotep » & « Rose de Thot », VEN :. M :. de Loge, affirme avoir répondu à l'invitation fraternellement, mais étant donné ce qui vient d'être dit, ne sait dans quel but il peut s'inscrire et apporter son soutien ou justifier son appartenance étant donné qu'il est et préconise la mixité.

Il est en contact avec le F :. Gérard Lauvat et soutenu par le F :. Pierre Leprun présent.

En tant que Loge Mixte il a pris contact avec les obédiences :

- G :. L :. M :. M :. M :. (Memphis-Misraïm Mixte)
- G :. L :. M :. U :. (Grande Loge Mixte Universelle – scission du D :. H :.)
- G :. L :. M :. F :. (Grande Loge Mixte de France – seconde scission D :. H :. & G :. L :. M :. U :.)

Le F. : **Philippe Vinet** (filiation Robert Minguam) a répondu à l'appel de ses FF. : et SS. : et annonce qu'il est déjà installé en Grande Loge en tant que : O. : A. : R. : O. : M. : (Ordre Ancien du Rite Oriental de Misraïm).

Ces trois Loges : « Hatshepsout » - « Amenophis III » - « Garibaldi », sont libres et souveraines et l'Obédience n'a aucun droit de regard sur les Loges, qui sont en quelque sorte « auberge espagnole » car ils ont constaté que les Souv. : Sanct. : sont composés de MM. : (toujours les mêmes) décidant de tout selon... Toute hiérarchie perpétuelle étant négative notamment en ce qui concerne le poste de S. : G. : M. : ad vitam.

Le F. : **Serge Braban** (filiation Gérard Lauvat) possède une Loge à Evreux : « Flambeau d'Hermès »

se rallie à la cause générale si cela convient à ses convictions.

Le F. : **Fernand Pons** du G. : O. : de F. : travaille au R. : E. : R. : (Rite Ecossais Rectifié)

Il fut au G. : O. : à Rouen - La Grande Loge Opéra puis Memphis-Misraïm dont il est démissionnaire. (Chine) est enfin revenu en France. Est adepte de Guy Renaudin.

Il tient essentiellement à se rallier à une cause juste et surtout désira travailler et retrouver une santé (dans le sens noble et maçonnique du terme).

La S. : **Dany Barraud-Gueit** S. : G. : M. : de la G. : L. : I. : F. : (Grande Loge Internationale Fédérative) solidaire des FF. : représentant les rites Egyptiens, accepte l'offre du F. : Claude Weill et propose éventuellement de créer une fédération voire une confédération regroupant les Rites Egyptiens avec les FF. : & SS. : partageant le même but. Elle précise qu'elle a rencontré le Gd M. : du G. : O. : et qu'il n'est pas question pour ce dernier de prendre en son sein les Loges du Rite étant donné les mouvements et discordances multiples et répétitifs. Les Loges ou Gdes Loges déclarées sous la loi associative restent indépendantes telles qu'elle-même les a toujours créées, les VEN VEN. : MM. : ou Gd M. : en sont les représentants au sein de la confédération. Des réunions seraient régulières tel qu'il en est des associations, le principal étant de créer une force réelle et effective et d'une clarté dans les rapports. Le titre G. : M. : ad vitam doit être aboli pour être remplacé, voté et reconductible tous les ans mais jamais au-delà de trois ans. Seul le titre de Gd Conservateur reste ad vitam. Il est transmis à une seule personne qui peut si elle le juge utile le transmettre à son tour à des SS. : GG. : MM. : du 90°. Tel il est transcrit dans les Gdes Const. : du Rite de Misraïm.

Le F. : **Gérard Baudou** représente le F. : Guy Renaudin. Il appartient au rite de Memphis-Misraïm issu du F. : Gérard Lauvat, il a fait parti du Cons. : Nat. : de Georges Vielledent.

A démissionné le 3 juillet 6001, se rallie au F. : Guy Renaudin.

Il précise certaines données et rendra compte auprès du F. : Renaudin de la réunion de ce jour.

Le F. : **Pierre Leprun** à qui la parole est donnée s'en remet totalement au F. : Mamou ici présent et n'a rien de spécial à dire ou communiquer.

Les FF. : et la S. : se retirent en paix dans l'espoir d'un avenir fructueux.

Fait en neuf exemplaires et transmis
D.B.G.

**Ordre International du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm
Souverain Sanctuaire National**

Rite de Misraïm
(Venise 1788)



Rite de Memphis
(Montauban 1815)

Philadelphes
(Narbonne 1779)

**Grand Maître de France
Grand Conservateur
T.:P.:S.:G.:C.:
Ad V.:**

Zénith de Courtenay le 17-07-2001 E.V.

Arc-mm-Tps-ClWeB717

Au T.:R.:F.: Claude WEILL

Mon T.:C.: F.: Claude

C'est avec joie que je te confirme notre conversation de ce jour.

En dehors de la joie que j'éprouve en constatant que tu n'as pas changé d'un Iota ta façon de vivre ta vie dans la droiture et la spiritualité, je suis naturellement prêt à te soutenir complètement dans le domaine spirituel et moral de l'action que tu veux entreprendre aujourd'hui.

Tes rapports directs avec Robert Ambelain et ta volonté de poursuivre son Oeuvre jusqu'au bout, rejoignent mes préoccupations majeures concernant cette belle et véritable maçonnerie qu'il a nous a laissée.

L'Homme que Dieu a créé, en tant que tel, ne peut pas réellement vivre dans la tromperie, la politique et l'amour de soi et je comprends ta volonté de rompre avec ceux-là. Nous avons un devoir à accomplir envers nos proches puisque nous avons eu, tous les deux, l'honneur de partager beaucoup du temps de vie de Robert.

Je peux t'assurer également que dès démarrage de ta Grande Loge, dès que tu lui auras donné vie, je serai pleinement à tes côtés en tant que Grand Conservateur du Rite, Veilleur Spirituel, et donnerai ma démission officielle de Memphis-Misraïm.

Que Dieu te protège, que Robert Ambelain nous assiste et toute ma profonde amitié.

Guy Renaudin

Grande Loge Symbolique Traditionnelle des Rites Egyptiens
Perpétuant les Enseignements de Robert Ambelain

Ordo ab Chao

Rite de Misraïm
(Montauban 1815)

Rite de Memphis
(Venise 1788)

Chers F.: et S.:,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous confirmer que le T.: Il.: F.: Guy Renaudin m'a confié la responsabilité de créer et de structurer une Obédience qui sera connue sous la dénomination de "Grande Loge Symbolique Traditionnelle des Rites Egyptiens".

Les caractéristiques de cet Ordre sont :

L'Obédience sera constituée en association suivant la loi de 1908 (en vigueur en Alsace Moselle).
Les membres de l'Obédience se placent sous la juridiction de cette association.

Les T.: et RR.:LL.: se constitueront obligatoirement en association suivant la loi de 1901.

L'Obédience sera régie par les Grandes Constitutions et Règlements Généraux tels qu'ils ont été faits et approuvés par le Passé Sérénissime Grand Maître Général Robert Ambelain le 3 mars 1981.

Les T.: et RR.:LL.: ont le choix de travailler au Rite de Memphis Misraïm, de Misraïm ou de tout autre Rite égyptien approuvé par le Souverain Sanctuaire.

Les T.: et RR.:LL.: ont la possibilité de travailler soit en L.: Masculine, en L.: Féminine ou en L.: Mixte.

Afin que nous puissions tous travailler efficacement le plus rapidement possible, je vous serai gré de me transmettre le plus rapidement les noms, adresses et qualités des F.: et S.: qui s'affilieront à notre Obédience. Si possible joindre les diplômes de leurs grades.

Me transmettre également les noms distinctifs des T.: et des RR.:LL.:.

A l'occasion d'Initiations qui auront lieu en septembre ou en octobre, un Convent sera convoqué à Strasbourg et une Grande Loge sera constituée.

Je serai gré à tous les F.: et S.: de me transmettre toutes suggestions, remarques, et autres idées constructives.

Je souhaite que les F.: et S.: trouvent ou retrouvent la Fraternité au sein de notre Obédience et qu'ils puissent y travailler dans le calme et la sérénité afin de redonner force et vigueur à notre idéal Maçonnique.

Que le Seigneur de l'Univers agrée notre initiative et qu'il nous assiste dans les travaux que nous allons entreprendre. Continuons ensemble l'œuvre de Robert Ambelain, transmettons notre savoir et nos connaissances, afin que l'Equerre et le Compas, jamais ne puissent se désunir.

Fait au Zénith de Strasbourg le 27^{ème} jour du mois de Epiphi.

Claude Weill 33°
C.B.C.S